

Mesures de sécurité renforcées pour cette fin d'année

Arrêté et conseils de la préfecture gersoise



Mesures de sécurité renforcées pour cette fin d'année

SÉCURITÉ FETES DE FIN D'ANNEE | DES MESURES SPECIFIQUES POUR LA PROTECTION DE TOUS

En ces périodes festives, celles et ceux qui nous protègent seront mobilisés en nombre sur l'ensemble du département mais chacun est appelé à participer à la sécurité de tous en faisant preuve de responsabilité et de vigilance.

Vigilance et prudence sur le réseau routier

Pour le bon déroulement des festivités de fin d'année, le préfet rappelle que les forces de sécurité seront pleinement mobilisées quant au respect des règles de sécurité routière.

- Ne prenez pas la route si vous avez bu : désignez un Sam ou restez dormir sur place ;
- Respectez la signalisation routière et les limitations de vitesse ;
- Ne faites pas de blague avec les numéros d'urgences.

Vente de produits chimiques inflammables ou explosifs et utilisation de feux d'artifices

L'utilisation des artifices et fusées est de nature à créer des troubles à la tranquillité et à l'ordre public notamment dans des lieux où se tiennent des rassemblements de personnes alors même que les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du département.

Laurent Carrié, préfet du Gers, a décidé par arrêté préfectoral d'interdire temporairement, dans tout le département, **du samedi 23 décembre 2023 à 12 h jusqu'au mardi 2 janvier 2024 à 20 h** :

- la vente et la détention de feux d'artifices, fusées et pétards et leur usage sur la voie publique ;
- la détention, le transport ou la vente de combustible dans tous récipients transportables (jerricans, bidons, etc.).

En revanche, l'utilisation des artifices de divertissement par des artificiers, titulaires d'un certificat de qualification, demeure autorisée dans le cadre des **spectacles pyrotechniques dûment déclarés**.

Sécurisation des commerces et des évènements rassemblant du public

La sécurisation des **lieux d'affluence commerciale** sera assurée par les forces de sécurité (police nationale et municipale, gendarmerie). Les **marchés de Noël**, comme les sites touristiques feront également l'objet d'une attention particulière.

Opération Tranquillité Vacances

Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie. Pour en bénéficier : **CLIC ICI**